## **AVIS DE LA MAIRIE**

## RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

(Garçons et Filles)

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Recensement des jeunes gens de la 2ème période de l'année 2023

Les jeunes gens (garçons et filles) natifs des mois de :

Avril, Mai, Juin 2007

doivent se faire recenser en Mairie du 01 avril au 30 juin 2023



## LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

QUI ? Garçons et filles de nationalité française

Où ? À la mairie de ton domicile

QUAND? Dès 16 ans

Votre carte d'identité
Le livret de famille

Un justificatif de domicile

## POURQUOI?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales